

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de FCP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2018, **48,45%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 25 février 2019

Le Commissaire aux Comptes
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejd JAZIRI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2018
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		966 149.031	1 552 927.814
Actions & Droits Attachés	A.1	873 607.455	1 437 678.894
Titres OPCVM	A.2	92 541.576	115 248.920
Obligations & Valeurs Assimilées		0.000	0.000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		908 175.662	786 551.196
Placements Monétaires		0.000	230 070.575
Disponibilités	A.3	908 175.662	556 480.621
AC 3 Créances d'Exploitations		0.000	0.000
AC 4 Autres Actifs		0.000	0.000
Total Actif		1 874 324.693	2 339 479.010
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Crédeurs	P.1	8 492.313	8 894.032
PA 2 Autres Crédeurs Divers	P.2	3 735.343	4 093.911
Total Passif		12 227.656	12 987.943
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	1 837 068.980	2 286 287.236
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	25 028.057	40 203.831
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		3.258	18.248
Sommes Distribuables de l'Exercice		25 024.799	40 185.583
Total Actif Net		1 862 097.037	2 326 491.067
Total Passif & Actif Net		1 874 324.693	2 339 479.010

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		44 262.760	67 838.300
Dividendes	R.1	44 262.760	67 838.300
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0.000	0.000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	21 374.141	30 180.513
Total Des Revenus des Placements		65 636.901	98 018.813
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(34 207.337)	(45 336.953)
Revenu Net des Placements		31 429.564	52 681.860
PR 3 Autres Produits		0.000	0.000
CH 2 Autres Charges	R.4	(6 323.920)	(7 307.273)
Résultat d'Exploitation		25 105.644	45 374.587
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(80.845)	(5 189.004)
Sommes Distribuables de l'Exercice		25 024.799	40 185.583
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		80.845	5 189.004
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		134 545.273	(452 145.931)
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		132 245.001	236 250.833
Frais de Négociation des titres		(5 882.626)	(6 726.126)
Résultat Net De l'Exercice		286 013.292	(177 246.637)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(exprimés en dinars)

	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	286 013.292	(177 246.637)
a - Résultat d'exploitation	25 105.644	45 374.587
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	134 545.273	(452 145.931)
c - Plus / moins values réalisées sur cession de titres	132 245.001	236 250.833
d- Frais de négociation de titres	(5 882.626)	(6 726.126)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	40 199.707	35 090.808
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(710 207.615)	(989 498.068)
a - Souscriptions	642 731.212	896 569.586
Capital	515 600.000	756 500.000
Régularisation des sommes non distribuables	128 377.245	133 051.454
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(1 246.191)	7 012.605
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0.158	5.527
Droits d'entrée	0.000	0.000
b - Rachats	(1 352 938.827)	(1 886 067.654)
Capital	(1 113 400.000)	(1 538 800.000)
Régularisation des sommes non distribuables	(244 485.413)	(338 301.482)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 165.346	(12 201.609)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(1.024)	(12.474)
Droits de sorties	3 782.264	3 247.911
VARIATION DE L'ACTIF NET	(464 394.030)	(1 201 835.513)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	2 326 491.067	3 528 326.580
b - en fin d'exercice	1 862 097.037	2 326 491.067
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	20 385	28 208
b - en fin d'exercice	14 407	20 385
VALEUR LIQUIDATIVE	129.249	114.127
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	14.98%	-7.76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Actuellement, la gestion administrative et comptable est assurée par BIAT Capital.

Le gestionnaire a obtenu l'agrément de la reprise de la gestion administrative et comptable des OPCVM le 21 novembre 2018. Il dispose d'un délai d'une année pour sa mise en exploitation effective. Au 31 décembre 2018, la BIAT Capital assure encore cette activité.

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2013. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêt.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**I. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **873 607.455 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2018	% ACTIF
ACTIONS		997 017.654	873 607.455	46.61%
MPBS	41 633	134 965.450	139 678.715	7.45%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	44 625	212 118.951	184 970.625	9.87%
SANIMED	9 000	25 350.000	21 150.000	1.13%
SOTIPAPIER	38 449	141 262.619	180 018.218	9.60%
TAWASOL GP HOLDING	486 522	273 530.659	160 552.260	8.57%
UADH	21 000	42 128.220	38 745.000	2.07%
UNIMED	17 867	167 661.755	148 492.637	7.92%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **92.541,576 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2018	% ACTIF
Titres OPCVM		90 621,480	92 541,576	4,94%
SICAV Trésor	904	90 621,480	92 541,576	4,94%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	438 687,450
Titres OPCVM	0,000
Total	438 687,450

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins Value Réalisée
Actions et Droits	1 137 155,646	1 269 285,880	187 053,420	54 923,186
Titres OPCVM	22 855,860	22 970,627	115,917	1,150
Total	1 160 011,506	1 292 256,507	187 169,337	54 924,336

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2018, **908.175,662 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Disponibilités en Banque	908 175,662	556 480,621
TOTAL	908 175,662	556 480,621

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2018.

Elles sont de l'ordre de **8.492,313 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Gestionnaire	7 904,741	8 241,267
Dépositaire	587,572	652,765
TOTAL	8 492,313	8 894,032

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2018, **3.735,343 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
C M F	158,672	178,737
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	3 576,671	3 915,174
TOTAL	3 735,343	4 093,911

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Capital au 01 janvier	2 038 500,000	2 820 800,000
Nombre de parts	20 385	28 208
Nombre de porteurs de parts	10	12
Souscriptions de l'exercice	515 600,000	756 500,000
Nombre de parts	5 156	7 565
Nombre de porteurs de parts entrants	2	6
Rachats de l'exercice	1 113 400,000	1 538 800,000
Nombre de parts	11 134	15 388
Nombre de porteurs de parts sortants	2	8
Montant en Nominal au 31 décembre	1 440 700,000	2 038 500,000
Nombre de parts	14 407	20 385
Nombre de porteurs de parts	10	10
Sommes Non Distribuables	396 368,980	247 787,236
Commissions de Rachat	3 782,264	3 247,911
Frais de négociation de titres	-5 882,626	-6 726,126
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	134 545,273	-452 145,931
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	132 245,001	236 250,833
Sommes non distribuables antérieurs	247 787,236	672 410,577
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	128 377,245	133 051,454
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-244 485,413	-338 301,482
Capital au 31 décembre	1 837 068,980	2 286 287,236

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2018 **25.028,057 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3,258	18,248
Résultat distribuable de l'exercice	25 105,644	45 374,587
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-80,845	-5 189,004
TOTAL	25 028,057	40 203,831

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **44.262,760 dinars** au 31 décembre 2018.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Revenus des Actions	40 278,120	62 028,275
Revenus des Titres OPCVM	3 984,640	5 810,025
TOTAL	44 262,760	67 838,300

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **21.374,141 dinars** au 31 décembre 2018.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Revenue Certificat De Dépôt	8 831,505	19 009,929
Revenue Compte à Terme	30,247	4 538,469
Revenue Compte de placement	0,000	70,575
Intérêts Comptes de dépôts	12 512,389	6 561,540
TOTAL	21 374,141	30 180,513

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2018 **34.207,337 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Rémunération Gestionnaire	31 673,449	41 978,650
Rémunération Dépositaire	2 533,888	3 358,303
TOTAL	34 207,337	45 336,953

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2018, **6.323,920 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Rémunération Commissaire Aux Comptes	3 576,670	3 915,176
Publicité et Publication	401,800	301,000
Impôts et Taxes	90,000	120,000
Redevance C M F	2 129,310	2 846,017
Services Bancaires & Assimilés	126,140	125,080
TOTAL	6 323,920	7 307,273

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-14
Revenus des Placements	4,556	4,808	4,105	3,176	4,811
Charges de gestion des placements	-2,374	-2,224	-2,195	-1,519	-2,407
Revenu Net des Placements	2,182	2,584	1,911	1,656	2,404
Autres Charges	-0,439	-0,358	-0,329	-0,229	-0,484
Résultat d'exploitation	1,743	2,226	1,582	1,427	1,920
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	-0,255	-0,338	-0,020	-0,475
Sommes Distribuables de l'exercice	1,737	1,971	1,244	1,407	1,446
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	9,339	-22,180	12,267	-3,494	6,534
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	9,179	11,589	-4,797	2,131	2,387
Frais de Négociation de titres	-0,408	-0,330	-0,417	-0,337	-0,718
Plus ou Moins Value sur titres et frais de négociation	18,110	-10,921	7,053	-1,700	8,203
Résultat Net de l'Exercice	19,852	-8,695	8,634	-0,273	10,124
Droits d'entrée et droits de sortie	0,263	0,159	0,253	0,000	0,153
Résultat non distribuable de l'exercice	18,372	-10,762	7,306	-1,700	8,357
Régularisation du résultat non distribuable	-3,015	-0,921	1,277	0,724	-1,891
Sommes non distribuables de l'exercice	15,357	-11,682	8,584	-0,976	6,466
Distribution des dividendes	1,972	1,244	1,407	1,446	0,806
Valeur liquidative	129,249	114,127	125,082	116,661	117,676

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-14
Actif Net Moyen (ANM)	2 131 528,407	2 846 300,687	3 890 534,335	3 226 288,905	2 268 607,515
Charges de Gestion des placements / ANM	1,605%	1,593%	1,591%	1,589%	1,599%
Autres Charges / ANM	0,297%	0,257%	0,238%	0,240%	0,321%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	1,178%	1,594%	1,147%	1,492%	1,276%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.